

## Répertoire subvention plein air 2023-2024

Nom du programme - Organisme subventionnaire	Description	Organismes admissibles	Projets admissibles	Types de financement et montants disponibles	Dates à retenir	Lien Internet
Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean - PROGRAMME DE SUBVENTION SAG-LAC EN ACTION	<p><b>Volet 1 : Projet de développement</b> - Demande qui vise à soutenir la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, locaux, régionaux et provinciaux, favorisant directement la pratique d'activités physiques, de sports ou d'activités de plein air.</p> <p><b>Volet 2 : Achat de matériel durable</b> - Demande qui vise à soutenir l'achat de matériel durable pour la mise en place et le développement de l'activité physique, le sport ou les activités de plein air.</p> <p><b>Volet 3 : Formation/ accompagnement de groupe oud'athlète</b> - Demande qui touche un seul individu qui vise l'inscription et/ou les frais de déplacement (hébergement, essence, repas) pour une formation/congrès ou pour l'accompagnement d'un groupe de pratiquants et/ou d'athlètes.</p>	OSBL, municipalité et milieu scolaire		<p><b>Volet 1 : Projet de développement</b> - 10 000\$</p> <p><b>Volet 2 : Achat de matériel durable</b> - 4000\$</p> <p><b>Volet 3 : Formation/ accompagnement de groupe oud'athlète</b> - 600\$</p>	45 jours avant la réalisation du projet 31 mars de chaque année	<a href="https://rlsaguenaylacstjean.com/subvention/subvention-sag-lac-en-action.html">https://rlsaguenaylacstjean.com/subvention/subvention-sag-lac-en-action.html</a>
Ville de Saguenay - Politique de soutien aux organismes reconnus - volet financier	Le soutien aux fonctionnements - Est accordé pour soutenir l'organisme dans ses activités régulières et récurrentes. L'aide financière est accordée sur une base annuelle. Les organismes reconnus comme promoteurs d'événements ne sont pas admissibles à ce type de soutien. Le soutien aux événements - Est accordé pour soutenir les promoteurs d'événements ou les organismes reconnus dans les autres domaines d'intervention nécessitant une aide financière pour réaliser un événement.	Territoire Ville de Saguenay Tout organisme ayant obtenu un statut reconnu ou reconnu avec conditions à la suite du processus d'analyse de la reconnaissance des organismes, en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes.	<p>1. Le porteur du projet doit être un organisme reconnu par la Ville de Saguenay; 2. Le projet doit être réalisé sur le territoire de la ville de Saguenay; 3. Le projet doit être pertinent avec les orientations de la Ville de Saguenay; 4. Le projet n'est pas déjà financé par les autres types de soutien définis dans la politique de soutien des organismes reconnus; 5. Le projet ne dédouble pas ou ne fait pas concurrence à un autre projet, service ou organisme du milieu; 6. Le projet a une durée fixe et ne nécessite pas de financement récurrent pour l'obtention d'un résultat satisfaisant.</p> <p>Un organisme qui a déjà obtenu une aide financière par l'entremise du volet de soutien aux projets structurants, et qui n'a pas complété ou finalisé son projet ou qui se trouve en défaut de respect des modalités établies avec la Ville de Saguenay, ne pourra déposer de projet tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas régularisé la situation.</p> <p>Exclusions 1. Projet ou activité de la programmation régulière de l'organisme; 2. Levée de fonds; 3. Projet déjà financé par d'autres fonds municipaux; 4. Projet d'infrastructure.</p>		Une fois par année, avant le 31 août, par le biais du site Web de la Ville de Saguenay, en mettant à jour toutes les informations de l'organisme.	<a href="https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/reconnaissance-des-organismes">https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/reconnaissance-des-organismes</a>
Programme de soutien au virage numérique des activités, des attractions et des événements touristiques québécois	C'est dans ce contexte qu'Événements Attractions Québec (ÉAQ) a obtenu le soutien financier du ministère de l'Économie et de l'Innovation et du ministère du Tourisme pour la mise en place d'un projet de soutien au virage numérique des activités, des attractions et des événements touristiques québécois. Ces deux ministères ont confié la gestion et l'administration de ce programme à ÉAQ. Ce programme vise à offrir un soutien financier à la réalisation de projets numériques dans le secteur touristique afin d'optimiser la gestion des opérations de l'organisation, d'améliorer l'expérience client ou d'optimiser la conversion par l'usage efficace du marketing numérique.	<p>Les demandeurs admissibles sont des organisations ayant des activités commerciales relatives au domaine des activités, des attractions, des festivals et des événements à caractère touristique de toutes les régions du Québec.</p> <p>Ces organisations doivent être des :</p> <p>Organismes à but lucratif légalement constitués au Québec;</p> <p>Organismes à but non lucratif légalement constitués au Québec;</p> <p>Coopératives légalement constituées au Québec;</p> <p>Communautés, organismes et nations autochtones reconnus par l'Assemblée nationale.</p>	<p>Les projets ciblés sont ceux visant l'acquisition et l'implantation de solutions numériques liées à la transaction, à la réservation, à l'expérience client ou à la diffusion virtuelle, ainsi que la gestion et l'optimisation des données clients et des revenus de vente soit par l'adaptation, l'optimisation ou la diversification de solutions numériques actuelles, soit par l'amélioration de la connexion de diverses solutions numériques entre elles.</p> <p>Le demandeur doit répondre à au moins un objectif spécifique parmi ceux-ci :</p> <p>Améliorer la productivité des employés ou l'efficacité de l'organisation;</p> <p>Développer les compétences des employés;</p> <p>Améliorer le contrôle des frais d'exploitation;</p> <p>Améliorer l'image de l'entreprise;</p> <p>Améliorer la prise de décision stratégique;</p> <p>Créer de nouvelles occasions d'affaires;</p> <p>Générer et optimiser les données numériques sur les clients;</p> <p>Hausser le volume de ventes;</p> <p>Augmenter le nombre de transactions;</p> <p>Hausser le montant par transaction;</p> <p>Améliorer le service à la clientèle;</p> <p>Améliorer la satisfaction des clients à la suite de leur expérience;</p> <p>Améliorer la fidélisation de la clientèle.</p>	<p>Le taux maximal d'aide financière accordée à un projet est de 75 % des coûts admissibles.</p> <p>Les coûts admissibles doivent être au minimum de 10 000 \$ par projet. L'aide maximale octroyée pour un projet individuel est de 60 000 \$. L'aide maximale octroyée pour un projet collectif est de 150 000 \$, jusqu'à 30 000 \$ par entreprise participant au projet collectif.</p> <p>Le soutien peut varier en fonction des ressources financières disponibles dans le cadre du programme ainsi que du nombre de demandes admissibles.</p> <p>L'aide financière ne peut en aucun cas être majorée pour compenser un dépassement de coûts des projets approuvés.</p>	31-mai-23	<a href="https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/titre-par-defaut">https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/titre-par-defaut</a>
Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) - Voir Sag-Lac en action du RLS	Le Regroupement loisirs et sports-Saguenay-Lac-Saint-Jean (RLS) est fier de contribuer au développement de l'activité physique, de la pratique d'activités de plein air et du sport et ce, par le biais d'un programme de soutien financier. À cette fin, les activités physiques, qui comprennent le sport, le loisir physiquement actif et le plein air, réfèrent à toute forme d'activité qui met le corps en mouvement et qui entraîne une dépense énergétique.	Organismes à but non lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies ; • Coopératives en vertu de la loi C-67.2 ; • Les municipalités, les villes et les MRC ; • Établissements d'enseignement publics et privés ; • Les CPE ; • Associations, clubs ;	<p>Demande qui vise à soutenir la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, locaux, régionaux et provinciaux, favorisant directement la pratique d'activités physiques, de sports ou d'activités de plein air. (10 000\$)</p> <p>Demande qui vise à soutenir l'achat de matériel durable pour la mise en place et le développement de l'activité physique, le sport ou les activités de plein air. (4000\$)</p>	<p>10 000\$ Contribution ☐ OSBL : au moins 20% de l'aide financière demandée.</p> <p>☐ Municipalité et milieu scolaire : au moins 40 % de l'aide financière demandée.</p>	45 jours avant la réalisation du projet - limite 31 mars	<a href="https://rlsaguenaylacstjean.com/subvention/subvention-sag-lac-en-action.html">https://rlsaguenaylacstjean.com/subvention/subvention-sag-lac-en-action.html</a>
Fonds de développement des entreprises touristiques (FDET)		entreprises à but lucratif; entreprises à but non lucratif; coopératives.	<p>Bonifier l'expérience à destination (expérience client).</p> <p>Favoriser le développement d'une offre touristique originale, attrayante, complémentaire à l'offre existante et respectueuse du développement durable.</p> <p>Dynamiser les régions, les rendre plus performantes et innovantes, et assurer leur rayonnement.</p> <p>Stimuler l'économie des régions par la création d'emplois, l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques.</p> <p>Est admissible tout autre projet novateur.</p>	<p>Montant minimal de l'intervention financière : 50 000 \$.</p> <p>Montant maximal de l'intervention financière : 500 000 \$.</p> <p>Apport de source privée obligatoire de 10 % à 20 %.</p> <p>Durée maximale de l'intervention financière : 7 ans.</p> <p>Possibilité d'un moratoire de remboursement de capital.</p>	En continu	<a href="https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/fonds-de-developpement-des-entreprises-touristiques">https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/fonds-de-developpement-des-entreprises-touristiques</a>

## Répertoire subvention plein air 2023-2024

Nom du programme - Organisme subventionnaire	Description	Organismes admissibles	Projets admissibles	Types de financement et montants disponibles	Dates à retenir	Lien Internet
Aide financière aux festivals et aux événements touristiques		les organismes à but lucratif (OBL); les organismes à but non lucratif (OBNL); les coopératives; les entités municipales; les communautés ou les nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale; tout regroupement des clientèles susmentionnées.	Les festivals et les événements touristiques admissibles sont des manifestations publiques :  produites et tenues au Québec; d'une durée minimale de 3 jours de programmation; organisées en fonction d'une thématique et d'une programmation d'activités; ayant lieu dans le même endroit (même municipalité) que la ou les éditions précédentes (ne s'applique pas au volet 4 – Événement ponctuel); qui suscitent un achalandage significatif de visiteurs (excursionnistes et touristes) et qui animent la destination.		Printemps 2024	<a href="https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/festivals-evenements-touristiques">https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/festivals-evenements-touristiques</a>
Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET)		Les organismes à but lucratif (OBL) légalement constitués.  Les organismes à but non lucratif (OBNL) légalement constitués.  Les coopératives légalement constituées.  Les organismes ainsi que les communautés et nations autochtones reconnus par l'Assemblée nationale.  Tout regroupement de ces clientèles.	Volet 1 : Infrastructures et aménagement extérieur Projet visant à rendre accessibles les infrastructures et l'aménagement extérieur ou à bonifier l'offre actuelle de l'entreprise.  Volet 2 : Projet novateur Projet visant à élargir et à diversifier l'offre touristique accessible ou qui présente une amélioration par l'acquisition d'équipements adaptés ou la mise en place d'activités accessibles.  Volet 3 : Projet collectif Projet dont des demandeurs se regroupent afin de proposer une initiative collective en désignant une organisation responsable agissant à titre de porteur de dossier.	Volet 1 : Jusqu'à 100 000 \$ pour un projet visant à rendre accessibles les infrastructures et l'aménagement extérieur ou à bonifier l'offre actuelle de l'entreprise.  Un établissement touristique. Un attrait ou une activité touristique. Une ou des sections accessibles, y compris un parcours sans obstacles et une salle de toilette adaptée, d'un attrait de grande superficie. Volet 2 : Jusqu'à 50 000 \$ pour un projet novateur visant à élargir et à diversifier l'offre touristique accessible ou qui présente une amélioration par l'acquisition d'équipements adaptés ou la mise en place d'activités accessibles. Les solutions novatrices en matière d'expérience touristique pour les personnes à mobilité réduite peuvent se concrétiser par un projet qui se différencie des autres et se démarque de la concurrence ainsi que des pratiques courantes.  Volet 3 : Jusqu'à 300 000 \$ pour les projets collectifs. Les demandeurs peuvent se regrouper afin de proposer un projet collectif en désignant une organisation responsable agissant à titre de porteur de dossier.	2024	<a href="https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/programme-accessibilite-etablissements-touristiques">https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/programme-accessibilite-etablissements-touristiques</a>
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES TOURISTIQUES (Prêt)		Le Fonds s'adresse à toutes les entreprises du secteur touristique, existantes ou en démarrage, dont la principale activité est au Québec. Les entreprises admissibles sont les entreprises à but lucratif, les entreprises d'économie sociale (OBNL, coopératives), ainsi que les regroupements d'entreprises. Le Fonds peut intervenir dans tous les types de tourisme : le tourisme nature, le tourisme autochtone, le tourisme culturel et événementiel, les pourvoies de chasse et pêche, l'agrotourisme et le tourisme gourmand ainsi que l'écotourisme.	Les projets soutenus doivent contribuer à : Bonifier l'expérience à destination (expérience client) Favoriser le développement d'une offre touristique originale, attractive, complémentaire à l'offre existante et respectueuse du développement durable Dynamiser les régions, les rendre plus performantes et innovantes, et les faire rayonner Stimuler l'économie des régions par : La création d'emplois L'augmentation du nombre de visiteurs L'accroissement des recettes touristiques	Les prêts du Fonds peuvent être utilisés pour les types de dépenses suivants: Les dépenses en capital (terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, mobilier, frais d'incorporation) et toute autre dépense de même nature L'acquisition de technologies (savoir-faire, licence, accord de fabrication, brevet), de logiciels ou progiciels et toute autre dépense de même nature Les besoins de fonds de roulement se rapportant strictement aux opérations de l'entreprise pour la première année d'exploitation dans le cadre d'un démarrage, d'une expansion Le Fonds fournit du financement aux PME existantes ou en démarrage sous forme d'un prêt allant de 50 000 \$ à 500 000 \$. L'offre du Fonds peut parfois être complétée grâce à des ententes avec différents partenaires financiers.		<a href="https://www.fondstourismepme.com/le-fonds/">https://www.fondstourismepme.com/le-fonds/</a>
FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC			La Fondation de la faune du Québec peut vous prêter mainforte dans vos projets de conservation, d'aménagement ou de mise en valeur d'habitats fauniques avec un de ses programmes d'aide financière. Tous les projets soumis sont analysés par notre équipe de coordonnateurs de projets et des spécialistes externes. <b>Voir Liste en dessous du tableau</b>			
Destination durable et action concertée (volet 2)			Valoriser et préserver le patrimoine naturel et la vitalité culturelle grâce à une concertation accrue avec les communautés d'accueil et les communautés autochtones; Soutenir les initiatives visant à promouvoir le ralentourisme, la mobilité douce et l'achat local ainsi que permettant d'augmenter la rétention des dépenses touristiques dans l'économie locale; Favoriser la mobilité durable et les solutions de transport à faible empreinte carbone par une gestion concertée de la destination; Améliorer les pratiques d'affaires favorables à la transition climatique et à la résilience des entreprises touristiques, autant par des mesures d'adaptation que de réduction des émissions de GES; Atténuer les écarts de saisonnalité en prolongeant la saison touristique et en favorisant une offre 4 saisons plus résiliente, diversifiée et durable en concertation avec le milieu.	Le montant maximal pouvant être accordé pour un projet est de 400 000 \$.	La période de dépôt de projets pour le volet 2 sera d'une durée de six semaines.	<a href="https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/destination-durable-action-concertee">https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/destination-durable-action-concertee</a>
SOUTIEN À LA RÉALISATION DE PROJETS TOURISTIQUES RESPONSABLES (VOLET 2) – MINISTÈRE DU TOURISME			Valoriser et préserver le patrimoine naturel et la vitalité culturelle grâce à une concertation accrue avec les communautés d'accueil et les communautés autochtones; Soutenir les initiatives visant à promouvoir le ralentourisme, la mobilité douce et l'achat local ainsi que permettant d'augmenter la rétention des dépenses touristiques dans l'économie locale; Favoriser la mobilité durable et les solutions de transport à faible empreinte carbone par une gestion concertée de la destination; Améliorer les pratiques d'affaires favorables à la transition climatique et à la résilience des entreprises touristiques, autant par des mesures d'adaptation que de réduction des émissions de GES; Atténuer les écarts de saisonnalité en prolongeant la saison touristique et en favorisant une offre 4 saisons plus résiliente, diversifiée et durable en concertation avec le milieu.	Le montant maximal pouvant être accordé pour un projet est de 400 000 \$.	La période de dépôt de projets pour le volet 2 sera d'une durée de six semaines.	<a href="https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/destination-durable-action-concertee">https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/destination-durable-action-concertee</a>
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) – VOLET 2 – INFRASTRUCTURES DE PLEIN AIR			Le volet 2 vise à financer la réalisation de projets d'aménagement et de mise à niveau d'infrastructures de plein air.	L'aide financière ne peut excéder 66 % du coût maximal admissible, et ce, jusqu'à concurrence de 200 000	6 novembre 2023 à 16h30	<a href="http://www.education.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/pafirspa/">http://www.education.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/pafirspa/</a>

## Répertoire subvention plein air 2023-2024

Nom du programme - Organisme subventionnaire	Description	Organismes admissibles	Projets admissibles	Types de financement et montants disponibles	Dates à retenir	Lien Internet
PROGRAMME DESTINATION NATURE!			Vous souhaitez faire bouger les jeunes que vous côtoyez dans un milieu naturel? Leur permettre de s'inspirer des beautés des paysages du Québec pour réaliser des projets culturels et artistiques? Ou leur permettre de concrétiser leurs connaissances en biologie, en géologie ou en géographie? Avec Destination nature! vous pouvez bénéficier d'un transport à coût réduit pour emmener votre groupe dans un milieu naturel, afin d'y vivre une expérience stimulante et de créer un lien avec la nature. Toutes les occasions sont bonnes pour passer du temps dehors! Offrir aux jeunes de 12 à 29 ans du Québec un accès plus facile et équitable à la nature	Offre un financement allant jusqu'à 540 \$ par véhicule, pour un maximum de 2 700 \$ par demande	En continu	<a href="https://faqdd.qc.ca/programmes/destination-nature/">https://faqdd.qc.ca/programmes/destination-nature/</a>
PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ATTRAITS TOURISTIQUES (PADAT)			Sont admissibles les projets concernant un attrait, un équipement ou un service touristique et qui sont liés : à la construction; à la reconstruction, y compris la démolition d'une infrastructure désuète existante; à l'agrandissement; à l'aménagement intérieur ou extérieur; à l'adaptation ou à la reconversion; à l'acquisition ou au remplacement d'équipement; à l'acquisition d'une entreprise touristique; au déploiement d'une nouvelle expérience touristique.	les fonds de roulement; les équipements et immobilisations.	31-déc-25	<a href="https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/programme-appui-au-developpement-attraits-touristiques/developpement-attraits">https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/programme-appui-au-developpement-attraits-touristiques/developpement-attraits</a>
PROGRAMME D'INNOVATION TOURISTIQUE			Volet 1 : Appel de propositions pour appuyer le développement de solutions innovantes Volet 2 : Soutien à la réalisation des projets et au développement d'entreprises innovantes Volet 3 : Maillage avec les organismes d'innovation régionaux	L'objectif : appuyer la mise en œuvre de solutions tout en diminuant le risque perçu par certaines organisations quant à l'adoption hâtive de nouvelles façons de faire. Le financement maximal par projet est de 90 000 \$. L'acquéreur de la solution devra disposer d'une mise de fonds correspondant à 50 % du coût total du projet. De plus, les projets mis de l'avant devront être prêts à être implantés.	31-mars-26	<a href="https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/programme-innovation-touristique">https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/programme-innovation-touristique</a>
FONDS DU GRAND MOUVEMENT – DESJARDINS		OBNL ET OBL	Pour être admissibles, les projets soumis doivent respecter les critères suivants :  Être de nature socioéconomique, à la fois structurants et durables Générer une nouveauté dans l'offre de service du promoteur de projet Avoir un impact significatif sur les personnes et les communautés Être alignés sur les priorités des milieux Répondre à un besoin collectif Mobiliser les principaux partenaires du milieu Être cohérents avec les principes de développement durable Viser l'intérêt de la communauté et non procurer un avantage concurrentiel à son promoteur			<a href="https://www.desjardins.com/grand-mouvement/index.jsp?utm_id=co-en-0-22522">https://www.desjardins.com/grand-mouvement/index.jsp?utm_id=co-en-0-22522</a>
PROGRAMME JEUNES EN SENTIER					Printemps 2023	<a href="https://www.randoquebec.ca/jeunes-en-sentier/">https://www.randoquebec.ca/jeunes-en-sentier/</a>
Programme de subvention de La grande corvée de Sentier Transcanadien					Printemps 2023	<a href="https://sentier.ca/programme-de-subvention-de-la-grande-corvee-de-sentier-transcanadien/">https://sentier.ca/programme-de-subvention-de-la-grande-corvee-de-sentier-transcanadien/</a>
Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche	Le Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche permet de soutenir des projets d'ensemencement de plans d'eau, organisés par des organismes locaux. Ces projets doivent contribuer à relancer la pêche au Québec et à recruter de nouveaux adeptes. Les activités inscrites dans le cadre de la Fête de la pêche peuvent en faire partie.	Le programme s'adresse aux villes, aux municipalités, aux écoles primaires et secondaires ainsi qu'aux organismes à but non lucratif. Ces organismes peuvent profiter du programme pour organiser des activités dans le cadre de la 23e édition de la Fête de la pêche qui se tiendra les 2, 3 et 4 juin 2023.			Printemps 2023	<a href="https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/aides-financieres-loisir-faune-plein-air/programme-ensemencement-releve-peche">https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/aides-financieres-loisir-faune-plein-air/programme-ensemencement-releve-peche</a>